

Trophées Départementaux Jeunes

Règlement Saison 2022-2023

1) Généralités :

1.1 Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisée et homologuée par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton des Alpes Maritimes (ci-après désignée par "BAD'06") pour les catégories d'âge Poussin à Cadet.

1.2 La gestion et le suivi des TDJ sont délégués à la Commission Jeune Départementale (CJD).

1.3 La CJD est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du BAD'06 qui statue.

1.4 Les objectifs des TDJ sont de permettre aux jeunes joueurs d'accéder à une première expérience de compétition, la catégorie visée est un public de masse.

1.5 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les Règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.

1.6 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, la CJD pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) Calendrier des TDJ :

2.1 Il y a un ensemble de 10 TDJ répartis de la façon suivante :

- 4 TDJ pour les catégories Benjamin et Cadet.
- 4 TDJ pour les catégories Poussin et Minime.
- 2 TDJ avec des catégories mélangées.

2.2 Pour chaque catégorie d'âge, il est prévu les TDJ suivant :

- 2 en Simple et Double.
- 2 en Simple et Mixte.
- Au moins 1 uniquement en Simple.

3) Modalités d'inscription et de qualification :

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro-planning prévisionnel d'un TDJ est le suivant :

- J-9 : Date limite des inscriptions par les clubs et date de prise en compte du CPPH.
- J-4 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce retro-planning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

3.2 Seuls sont admis à participer à un TDJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le TDJ.

3.3 Les inscriptions sont réalisées uniquement dans le formulaire d'inscription en ligne sur Badiste.fr, par les joueurs ou par les clubs.

3.4 Lorsqu'un mineur participe à un TDJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le Règlement Complémentaire des Compétitions (RCdC) de BAD'06 en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.

3.5 Le montant de l'inscription est fixé, par BAD'06, à 15 €. L'inscription est obligatoire dans toutes les disciplines proposées pour chacun des TDJ.

3.6 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec BAD'06 à la date limite d'inscription.

3.7 Les droits d'inscription sont facturés par BAD'06 et doivent être versés par les clubs après chaque TDJ et au vu des tableaux définitifs.

3.8 Les Mini-Bads doivent s'inscrire dans la catégorie Poussin librement. Les Poussins, Benjamins et Minimes peuvent se surclasser s'ils respectent une des conditions suivantes :

- Obtenir la victoire dans sa catégorie d'âge dans le Top le plus élevé au TDJ précédent.
- Lors du CRJO précédant immédiatement la date limite d'inscription du TDJ à réussir à sortir de poule du tableau le plus élevé de sa catégorie d'âge.
- Les doubles surclassements sont possibles uniquement via une liste des badistes qui ont le droit de faire un double surclassement tenue à jour par la commission jeune et diffusée avant l'ouverture des inscriptions de chaque TDJ. (Une demande d'ajout de joueur à cette liste peut être faite à la CJD qui donnera ou non son accord pour le TDJ d'après).

Le surclassement impose les mêmes contraintes aux joueurs surclassés que ceux de la catégorie où ils se surclassent.

4) Tableaux :

4.1 Quel que soit ce qui est indiqué à l'inscription, les joueurs sont inscrits dans toutes les disciplines selon leur CPPH conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#) dans les différents Top de chaque catégorie d'âges.

4.2 En double (ou en mixte), si la paire n'est pas constituée (partenaire différent ou sans partenaire pour l'un des deux) une vérification auprès des joueurs est faite pour constituer la paire. Dans tous les autres cas le joueur se voit attribuer un partenaire parmi les joueurs sans partenaires dans la mesure du possible. Ces paires sont constituées en mettant ensemble les 2 joueurs ayant le moins de point (et en cas d'égalité appartenant au club le plus éloigné), puis les 2 suivants et ainsi de suite.

4.3 Dans chacun des Top A de toutes les disciplines et de toutes les catégories d'âge, il y a une place réservée pour ceux ayant remportés le Top B lors du TDJ précédent. Si le joueur/paire ne s'inscrit pas au TDJ suivant, sa place est donnée au CPPH, il perd sa place réservée à jouer en Top A et il est pris en compte dans les tableaux en fonction de son CPPH.

4.4 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).

4.5 Tous les Top sont des Top à 6 joueurs max, ce qui veut dire que dès le 2ème TDJ, les joueurs en Top A sont pris à hauteur de 5 joueurs/paires au CPPH et un joueur/paire ayant remporté le Top B dans le TDJ précédent.

4.6 Pour permettre à chaque joueur de faire sensiblement le même nombre de match sur une même journée de TDJ, chaque Top est composé avec l'une des options suivantes :

- Deux poules de 3 + Sortie de poule en demi et consolante.
- Une poule unique de 3, 4 ou 5.

Les joueurs font ainsi 4 matchs maximum par discipline et 3 minimum par discipline. Sur une journée de TDJ le nombre maximum de match par joueur est de 8 et le minimum de 6.

4.7 L'échéancier de chaque TDJ devra respecter au mieux l'exemple fournis en annexe.

4.8 En cas de forte affluence, la CJD se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit dans les tableaux, pour cela, les mesures suivantes sont appliquées dans cet ordre :

- Toutes les filles sont retenues (à condition d'avoir fait l'inscription dans les délais).
- Les garçons sont retenus en fonction de leur CPPH, ceux qui ont le CPPH le plus élevé de la catégorie d'âge sont mis en Liste d'Attente (LA). Le 1^{er} remplaçant appelé est celui ayant le CPPH le plus faible.
- Un quota de deux joueurs prioritaires par tableaux et par catégorie est accordé au club organisateur selon les cas de figures suivants :
 - o Pas de garçon inscrits par le club d'accueil dans un tableau dans une catégorie, les garçons sont sélectionnés par date d'inscription complète, les autres sont mis en LA.
 - o Un ou deux garçons inscrits par le club d'accueil dans un tableau dans une catégorie, ils sont sélectionnés s'ils se sont inscrits avant la date limite d'inscription, les garçons des autres clubs sont sélectionnés par date d'inscription complète, les restants sont mis en LA. Pour le double, on privilégie une paire complète vs deux paires faites avec d'autres clubs.
 - o Plus de deux garçons inscrits par le club d'accueil dans un tableau dans une catégorie, alors sont sélectionnés les deux garçons inscrits en premier avant la date limite d'inscription, les autres garçons (du club et des autres clubs) sont sélectionnés par la date d'inscription complète, les restants sont mis en LA. Pour le double, on privilégie une paire complète du club vs deux paires faites avec d'autres clubs.
 - o Tout joueur du club d'accueil inscrit après la date limite d'inscription est mis en LA.

5) Organisation d'un TDJ :

5.1 Chaque TDJ a lieu sur une journée, le samedi ou le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 9h00 et peuvent se déroulent toute la journée jusqu'à 19h30 (dernier match lancé).

5.2 Les joueurs peuvent jouer leurs matchs avec un maillot floqué à leur prénom et/ou leur nom.

5.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les TDJ sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par la CJD ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 Les matchs sont en auto-arbitrage, mais l'arbitrage peut également être réalisé par de jeunes arbitres licenciés FFBaD et/ou par de jeunes officiels licencié UNSS.

6.4 Sur les tableaux Poussins, une tierce personne (de préférence sans lien de parenté aux joueurs) peut venir aider les joueurs à comptabiliser leurs points, ainsi qu'à se positionner sur leur demi-terrain respectif.

7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans Poona et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

8.1 Les TDJ se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un TDJ pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.